

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Les résidents de L'Île-des-Sœurs ont été entendus. » C'est en ces termes que le président de l'Association des propriétaires et résidents de L'Île-des-Sœurs, Daniel Manseau, a qualifié l'adoption du Programme particulier d'urbanisme du Nord de l'Île-des-Sœurs (PPU), par le conseil municipal de Montréal.

« Rien n'est parfait cependant et il reste beaucoup d'éléments à préciser, à approfondir et à discuter. Rappelons toutefois les demandes de l'APRIDS : nous voulions une diminution de la densification, nous voulions une meilleure planification des équipements collectifs et nous voulions nous assurer de la capacité des infrastructures à desservir un nombre significatif de nouveaux résidents. Qu'avons-nous obtenu ? La densité demeure à 110 logements à l'hectare, mais elle est circonscrite aux terrains à bâtir et le PPU précise une capacité d'accueil limitée à 2900 logements, soit 750 de moins que ce qui était initialement prévu. L'intention de réaliser des équipements collectifs est plus clairement inscrite dans le PPU et une étude de besoins est déjà en cours. On nous promet aussi une étude de circulation qui déterminera si un nouveau pont est nécessaire pour relier Verdun à L'Île-des-Sœurs. Les devis sont en préparation », d'ajouter M. Manseau.

L'APRIDS doit quand même exprimer un certain nombre de déceptions. « Nous aurions voulu que l'entièreté de l'île soit incluse dans la réflexion afin d'encadrer le développement résidentiel à la Pointe-Sud et sur le littoral-ouest. Le maire nous dit qu'un seul PPU pour toute l'Île aurait représenté un travail trop exigeant et propose plutôt des projets réglementaires pour encadrer le développement futur. On verra si cela suffira. Il aurait aussi été nettement préférable que les études sur les équipements collectifs, la circulation et la nécessité d'un nouveau pont soient complétées avant l'adoption du PPU », de préciser le président.

L'APRIDS est par ailleurs satisfaite de voir que l'arrondissement créera un comité de suivi citoyen au sein duquel se poursuivront toutes les discussions nécessaires au succès de tels changements. Autres points positifs pour l'APRIDS : les limites de hauteur imposées au sud de l'autoroute, le lien prévu entre la Place du commerce et le REM, le taux de verdissement de 35 %, l'inclusion du terrain du commerce Gravel dans le PPU, l'ouverture à l'utilisation de navettes électriques pour le transport collectif.

L'APRIDS est par contre surprise que le PPU conserve le ratio de 0,75 case de stationnement par logement, limite qui avait été rejetée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) et qui apparaît problématique pour l'île. Même chose pour la diminution des stationnements extérieurs sur ce territoire qui ne fera pas l'affaire de tous.

L'APRIDS constate également que les limites de hauteurs imposées au nord de l'autoroute n'ont pas été rehaussées, comme le recommandait l'OCPM pour permettre au promoteur de compléter son projet original. De bons arguments sont avancés de part et d'autre et l'APRIDS ne souhaite pas intervenir dans ce litige. Elle espère cependant qu'un terrain d'entente sera vite trouvé entre les parties.

Rappelons qu'un des buts principaux de ce PPU était de doter L'Île-des-Sœurs d'un centre-ville plus accueillant. Pour le président de l'APRIDS, le succès dépendra de la collaboration et de la concertation entre les acteurs. L'APRIDS est confiante qu'avec la collaboration des promoteurs, des commerçants, des citoyens et des élus, nous arriverons à créer un milieu de vie dynamique, à la hauteur des attentes des résidents de l'Île.